



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

bases

Question écrite n° 16565

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle de façon toute particulière l'attention de Mme la ministre de la défense sur la situation des effectifs de la place militaire de Tarbes. La préfecture des Hautes-Pyrénées accueille sur son sol deux unités d'élite de l'armée de terre (1er régiment de hussards parachutistes et 35e régiment d'artilleurs parachutistes) et un corps de gendarmes mobiles. Leur pérennisation et leur renforcement sont des objectifs vitaux pour Tarbes et son agglomération, compte tenu du fort pouvoir d'achat des militaires professionnels et du contexte de crise économique et de difficile reconversion industrielle qui caractérise le bassin tarbais. Elle lui demande donc de lui indiquer si le Gouvernement entend renforcer la place de Tarbes en augmentant et diversifiant l'effectif et les missions des garnisons qui y sont déjà présentes.

Texte de la réponse

D'importantes forces de l'armée de terre et de la gendarmerie nationale sont actuellement implantées à Tarbes. Au titre de l'armée de terre, la garnison de Tarbes regroupe le 1er régiment de hussards parachutistes, le 35e régiment d'artilleurs parachutistes et un détachement du 3e régiment du matériel, soit un effectif total de près de 1 800 militaires, ce qui place Tarbes parmi les vingt plus grandes garnisons de l'armée de terre existant sur le territoire national. La présence de l'armée de terre à Tarbes a été renforcée au cours des dernières années puisque, depuis 1996, cette garnison a gagné plus de 400 militaires professionnels et agents civils. Ces formations, dont le format actuel correspond aux besoins, ont vocation à rester implantées à Tarbes. Le second pôle militaire existant sur Tarbes est celui de la gendarmerie nationale, avec la présence d'un important dispositif de gendarmerie mobile (escadron 35/2) et départemental (groupement des Hautes-Pyrénées et unités rattachées, compagnie de Tarbes et unités rattachées, brigade territoriale de Tarbes), représentant un effectif global de 240 militaires. Ce potentiel a vocation à être renforcé dans le cadre de la lutte contre la délinquance. La brigade territoriale de Tarbes bénéficiera prochainement à ce titre du renforcement d'un militaire. La pérennité de la présence à Tarbes de l'ensemble de ces unités n'est nullement remise en cause.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16565

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 2003, page 2829

Réponse publiée le : 28 juillet 2003, page 6034